

ATELIER SUR LES DROITS DE L'ENFANT PROPOSITION DE FORMATION DE BASE



Justificatif

Le 20 novembre 1959, lors d'une assemblée générale de l'Organisation des Nations unies, la Déclaration universelle des droits de l'enfant a été approuvée à l'unanimité, dans le but de guider les pays du monde à respecter les besoins fondamentaux des enfants. L'UNICEF, qui est un organisme unicellulaire de l'ONU, a été chargé de la supervision et du respect de ces normes.

Tous les garçons et les filles ont le droit d'être des enfants, de grandir en bénéficiant d'une attention intégrale, d'apprendre à être et à vivre sans crainte. C'est pourquoi dans le PEPE nous travaillons ensemble pour donner à chaque enfant bénéficiaire le droit de se développer, d'être protégé, d'être entendu et de survivre. Nous contribuons ainsi à ce que les enfants vivant dans des situations à risque, bénéficiaires du Programme et de ses Églises partenaires, poursuivent leur processus de développement intégral dans la dignité.

Développement : droit à l'éducation, au jeu, à l'information, à la liberté de pensée et aux loisirs.

Protection : contre les abus, la violence, l'exploitation et la discrimination ; mécanismes d'accès, d'application et de restitution des droits.

Participation : rôle actif et informé des enfants, accès à l'information et participation des citoyens.

La survie : le droit à la vie et aux besoins fondamentaux : santé, logement et infrastructures, nutrition et alimentation et assistance sociale.

Public

Cette proposition est conçue pour un cours de formation de 4 heures pour l'équipe du PEPE Network, étendu aux églises partenaires qui sont liées au ministère avec les filles, les garçons et les adolescents vivant à risque, dans la perspective de la Convention internationale sur les droits des enfants et des adolescents.

- **Bénéficiaires directs** : coordinateurs, missionnaires éducateurs, pasteurs et responsables des églises partenaires du PEPE Network.
- **Bénéficiaires indirects** : les enfants bénéficiant du programme PEPE dans chaque pays d'opération, et les enfants et/ou adolescents servis par les églises partenaires locales.

Le plan de cours

L'atelier présente le cadre juridique international et national des droits de l'enfant. Il explique les éléments qui composent la prise en charge globale des enfants. Elle traite des droits spéciaux des enfants en termes de développement, de protection, de participation et de survie. Il partage un modèle d'intervention axé sur les droits pour la prise en charge des enfants et des adolescents en situation de catastrophe.

Objectif Général

Former les responsables de PEPE et des églises à s'engager et à défendre les droits des enfants dans le contexte familial, local et communautaire en mettant l'accent sur deux des six valeurs du PEPE qui sont : l'enfant en tant qu'être humain en développement, sujet de droits, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, de valeur égale à celle d'un adulte ; et la protection des enfants contre toute forme de violence, d'abus et d'exploitation.

Objectifs Spécifiques

1. Présenter le cadre juridique international et national des droits de l'enfant ;
2. Analyser le concept de violence dans sa dimension psychologique et relationnelle, en identifiant les différentes formes de violence, et en sensibilisant à la relation amour-pouvoir-violence.
3. Analyser les implications de la protection des enfants dans le PEPE, en identifiant les stratégies à développer dans le cadre de la protection.

Contenu programmé

I - Connaître les droits des enfants et des adolescents

- Déclaration universelle des droits de l'enfant
- Convention internationale des droits de l'enfant (UNICEF)
- Les droits de l'enfant dans le pays
- Les domaines de protection (dans le PEPE, dans la communauté ou dans la famille).

II - Les quatre éléments qui composent la prise en charge intégrale des enfants

- Reconnaissance des enfants et des adolescents comme sujets de droits.
- Garantir et réaliser les droits des enfants et des adolescents.
- Prévention des menaces ou des violations des droits des enfants et des adolescents.
- Assurer le rétablissement immédiat des droits des enfants et des adolescents.

III - Droit à un développement spécial.

- Physique : compréhension et définition du terme ; étapes du développement physique de l'enfant ; alimentation saine ; nutrition et soins médicaux.
- Mental : compréhension et définition du terme ; troubles mentaux chez l'enfant ; comment savoir si un enfant souffre d'une maladie mentale ; éducation de qualité ; et activités de loisirs et de détente pour la récupération émotionnelle.

IV - Le droit à une protection spéciale

- Situations de maltraitance, d'abus et d'exploitation sexuels, de discrimination, d'exigibilité et de restitution des droits.

V - Droit à la participation

- Compréhension et définition du terme ; étapes du développement social des enfants de 3 à 6 ans ; aspects sociaux : apprentissage social, régulation éthico-sociale et relations interpersonnelles (famille, école et groupe de pairs) ; importance d'un excellent développement social de l'enfance avec accès à l'information et participation citoyenne.

VI - Droit à la survie

- Droit à la vie et aux besoins fondamentaux : santé, logement et infrastructures, nutrition et alimentation et assistance sociale.

VII - Conception d'une intervention axée sur les droits pour la prise en charge des enfants et des adolescents dans les situations de catastrophe.

Méthodologie

En raison de la nature du travail effectué au sein du PEPE, cet atelier est résolument pratique et expérientiel. L'approche méthodologique est la construction active de l'apprentissage, dans laquelle les concepts sont internalisés à partir des expériences quotidiennes des participants, du travail de groupe et de l'analyse de cas.

Nous allons réaliser :

- Pratiques de groupe pour identifier des solutions pour améliorer et faire respecter les droits des enfants et des adolescents dans le contexte du PEPE et de l'église partenaire ;
- Travail individuel mettant en relation chaque droit de l'enfant et de l'adolescent approuvé dans la Convention internationale des droits de l'enfant (UNICEF) avec le contexte que vivent les enfants dans leur pays.
- Des évaluations quotidiennes avec des questions pour renforcer l'apprentissage.

Ressources

- Salle avec des chaises mobiles pour le travail en groupe ;
- Ordinateur et projecteur ;
- Équipement de musique ;
- Tableau blanc ou tableau à feuilles mobiles et marqueurs ;
- Papier adhésif de couleur (type Post-it) ;
- Papier et marqueurs pour les travaux de groupe ;
- Photocopie.

Critères d'évaluation et de certification

Le participant à la formation recevra un certificat pour les 4 heures de cours sur preuve de sa présence et de l'accomplissement des devoirs individuels ou de groupe.

Bibliographie

- <https://www.aucal.edu/blog/servicios-sociales-comunidad/desarrollo-social-infantil-etapas-e-importancia-del-refuerzo-inicial-parte-i/>
- <https://educayaprende.com/derechos-y-deberes-de-los-ninos/>
- https://www.espiralesci.es/wpcontent/uploads/Taller_Proteccion_y_Derechos_del_Nino.pdf
- <https://www.healthychildren.org/Spanish/ages-stages/preschool/Paginas/Social-Development-in-Preschoolers.aspx>
- https://www.icbf.gov.co/sites/default/files/modulo_2.pdf